

Questions orales

Notre pays dépense plus de 3 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale, et en cours de formation pour les jeunes.

Il est temps de mettre sur pied une politique intégrée qui fasse le lien entre l'école, la formation en cours d'emploi, la formation à la dynamique de la vie et les programmes éducatifs fédéraux-provinciaux. Il faut que le pays tout entier affirme sa volonté de garder les jeunes à l'école pour leur enseigner la valeur de l'instruction et du travail.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE SUD-EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE DE GARDER EN PLACE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ DE DIX SEMAINES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration vient tout juste d'indiquer que dorénavant les gens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, soit des circonscriptions de Kent, Westmorland et Albert, devront obtenir 16 semaines de travail assurables pour être admissibles à l'assurance-chômage, au lieu des 10 semaines habituelles. Cela va rendre la vie très difficile aux gens du Sud-Est, dont plusieurs ont déjà beaucoup de difficultés à se trouver 10 semaines d'emploi.

Monsieur le Président, le taux de chômage dans ma région est encore très élevé. En fait, selon Statistique Canada, il se chiffrait à 16,2 p. 100 en mars et à plus de 12 p. 100 en avril. De plus, la faillite de la compagnie Pêcheurs unis des Maritimes est venue ajouter au problème du chômage. Les emplois vont devenir encore plus rares et les gens auront encore plus de difficulté à être admissibles à l'assurance-chômage. Je demande donc à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) de prendre ces facteurs en considération et de garder en place la période d'admissibilité de 10 semaines.

* * *

LES MUSÉES NATIONAUX

HOMMAGE AUX BÂTISSEURS

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, lorsque du haut de la Tour de la paix on constate avec fierté l'évolution urbaine dans les parages de notre parlement, on ne peut s'empêcher d'admirer avec orgueil, légitime d'ailleurs, les magnifiques bâtiments que sont les imposants nouveaux musées qui viendront enrichir notre vie culturelle canadienne. Monsieur le Président, j'invite les dignes députés de notre Chambre des communes à applaudir hautement ces brillantes réalisations concrètes de nos architectes, ingénieurs et techniciens et de notre ministère des Travaux publics qui a été le compétent maître-d'oeuvre dans l'érection de ces édifices d'envergure.

En effet, ces solides constructions qui représentent d'aussi solides investissements dans notre patrimoine national sont d'autres fleurons à la gloire discrète et malheureusement trop

souvent atténuée de ce ministère si important dans notre gouvernement de bâtisseurs.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES POUVOIRS DE COMPÉTENCE PROVINCIALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui, dans le but de défendre son accord commercial, agit comme si le fait de céder des pouvoirs de compétence provinciale au gouvernement américain était tout à fait normal. C'est la première fois que, dans le cadre de négociations commerciales, le gouvernement canadien capitule devant des gouvernements étrangers en privant délibérément les gouvernements provinciaux de certains pouvoirs.

Je voudrais que le ministre reconnaisse, ce qui est un fait, que les Américains veulent qu'il passe outre à la compétence des provinces dans des domaines qui débordent du cadre des boissons alcoolisées. Peut-il nous confirmer que l'accord commercial qu'il se propose de conclure empiète sur la compétence des provinces dans le cas des prix minimums de l'énergie, du traitement national des services, de l'assurance-automobile, de l'agriculture, des forêts, de l'exploitation minière, de la construction, des encouragements au développement régional et industriel, de la commercialisation des biens immobiliers et du génie? Va-t-il reconnaître cela?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si mon honorable collègue avait raison, je serais certes pire que Raspoutine.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En ce qui a trait à la question qui n'en est pas vraiment une, mais qui constitue plutôt une suite de méprises, ma position est la suivante. Ni nous ni les États-Unis ne pouvons priver les provinces de leurs pouvoirs. Personne ne peut le faire.

Le député est le critique en matière de justice pour l'opposition officielle. Il sait qu'en définitive toutes ces questions seront soumises aux tribunaux du pays, comme elles le sont depuis 1867.

Il est tout à fait ridicule de prétendre que le Congrès américain nous exhorte à empiéter sur les compétences des provinces ou tente lui-même de le faire. En vertu de notre régime, personne ne peut priver les gouvernements provinciaux de la moindre parcelle de leurs pouvoirs. Nous n'essayons certes pas de le faire.

En fait, nous respectons énormément les compétences des provinces, bien plus, bien entendu, que durant la période allant de 1980 à 1984 alors que pendant quatre ans, les gouvernements auxquels appartenait le député ont passé leur temps à tenter de retirer aux provinces non seulement leurs pouvoirs, mais également leurs ressources et tout le reste.